

Baisse des taux hypothécaires !!!

C'est le bon moment d'agir et de faire jouer la concurrence !!!!

Situation

Au vu de la situation économique difficile en Europe et de la force du franc suisse, la BNS a dû opérer à un ajustement des taux à la baisse, ce qui a eu pour incidence une réduction importante des taux d'intérêts hypothécaires.

Les taux ont atteint un plancher des plus bas, ce qui devrait encourager les propriétaires à revoir leur situation hypothécaire courante et renégocier leur prêt à de meilleures conditions.

Scénario

1) Votre hypothèque courre avec une échéance inférieure à 12 mois

- Renégocier le renouvellement avec anticipation des taux « forward » avec votre partenaire financier
- Rechercher de nouveaux partenaires financiers et faire jouer la concurrence

2) Votre hypothèque court avec une échéance supérieure à 12 mois

- Faire une résiliation anticipée et une nouvelle négociation avec le même partenaire financier
- Faire une résiliation anticipée et faire jouer la concurrence avec de nouveaux partenaires financiers

Dans le scénario 2), la rupture de votre contrat peut engendrer des pénalités de sortie (marge de la banque et taux de refinancement) pouvant être lourdes. Il est recommandé de faire un calcul détaillé en tenant compte tout particulièrement de :

- Vos conditions actuelles de prêt
- Votre situation personnelle et financière
- Votre imposition fiscale *

* Il faut savoir que la pénalité de sortie peut être déduite de votre revenu imposable et ceci dans la plupart des cantons.

Notre équipe de spécialistes vous propose une étude détaillée de votre dossier hypothécaire !!